



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 juillet 2018 –

### LA CARTE SHELL PROPOSE DÉSORMAIS UN ACCÈS AU RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE NEWMOTION

*Avec le rachat par Shell de NewMotion, leader européen de la recharge intelligente, la carte Shell propose un nouveau service à tous les professionnels et gestionnaires de flotte. Désormais, la carte Shell permet non seulement d'effectuer des enlèvements de carburant, de régler d'autres services routiers, mais également d'accéder à plus de 11.000\* bornes de recharge électrique du réseau NewMotion en France.*

#### Une solution optimale pour les véhicules électriques ou hybrides

Avec l'offre commune Shell - NewMotion les gestionnaires de flottes disposent aujourd'hui d'une solution complète pour la recharge des véhicules électriques : au travail ou au domicile grâce à l'installation de bornes de recharge ainsi qu'en déplacement, la carte Shell donnant accès à l'ensemble du réseau NewMotion. Shell accompagne ainsi le passage du moteur thermique à l'énergie électrique ou hybride.

Véritable carte multi-énergies, la carte Shell permet aux conducteurs de recharger leur véhicule lors de leurs déplacements, dans chacun des 11.000\* points de recharge du réseau NewMotion en France. L'accès aux bornes de recharge est facilité par une application mobile, et encore accéléré par la technologie sans contact.

Avec une seule et même carte Shell, les professionnels peuvent ainsi faire le plein de carburant dans plus de 2.200 stations-service, accéder à tous les services routiers (péage, lavage, dépannage, etc.) et maintenant disposer en toute simplicité de toute l'énergie électrique dont ils ont besoin.

#### Et toujours tous les avantages de la carte Shell pour les gestionnaires de flotte

Sur le portail de gestion en ligne, les gestionnaires de flotte disposent de tous les outils et informations nécessaires à une gestion efficace et précise de l'ensemble de leurs cartes :

- Commande et blocage des cartes en ligne, 24h/24, 7j/7
- Suivi des dépenses en temps réel
- Facture unique accessible en ligne
- Et bientôt de nouvelles fonctionnalités pour une sécurité optimisée



#### Une offre énergie électrique complète et adaptée à tous

En plus de la recharge aux bornes publiques, les conducteurs rechargent leur véhicule électrique à la maison ou au travail. C'est pourquoi Shell via NewMotion propose également l'installation des bornes de recharge à domicile ou sur les parkings des flottes, avec tous les services associés, dont l'installation, la maintenance, le contrôle et la gestion du matériel. De plus, les bornes étant directement connectées à la plateforme de gestion de NewMotion, les gestionnaires de flottes peuvent surveiller et gérer leurs points de recharge et leurs transactions depuis un portail utilisateur et une application mobile.

*\*Chiffre indicatif au 20/06/2018 susceptible d'être modifié suivant l'évolution des réseaux.*



## A propos de Shell France

Le groupe Shell est présent en France depuis 1919. La Société des Pétroles Shell (« Shell France »), filiale de Royal Dutch Shell et actuellement sise à Colombes, commercialise des produits et services pétroliers : carburants et biocarburants automobiles et pour l'aviation, lubrifiants, bitumes, carte carburant. Elle dispose d'environ 90 stations-services sur autoroutes et voies express ainsi que d'une usine de lubrifiants à Nanterre.

## Royal Dutch Shell plc

Royal Dutch Shell plc est une société inscrite au registre du commerce de l'Angleterre & du Pays de Galles, a son siège à La Haye aux Pays-Bas et est cotée aux Bourses de Londres, d'Amsterdam, et de New York. Les sociétés Shell exercent leurs activités dans plus de 70 pays et territoires, dans des domaines qui couvrent l'exploration pétrolière et gazière, la production et la commercialisation du gaz naturel liquéfié et la liquéfaction du gaz, la fabrication, la commercialisation et l'acheminement de produits pétroliers et chimiques et les projets d'énergie renouvelable. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.shell.com](http://www.shell.com).

## Déclaration de limitation de responsabilité

Les sociétés dans lesquelles la Royal Dutch Shell plc détient des intérêts directs ou indirects sont autant d'entités séparées. Dans le présent communiqué, les expressions « Shell », « Groupe » et « Groupe Shell », ainsi que les références à Shell en tant que « société » ou « entreprise » sont parfois employées pour faciliter la lecture lorsqu'il est fait référence aux entreprises du Groupe dans leur ensemble. De la même manière, les termes « nous », « notre » ou « nos » sont parfois employés pour désigner les entreprises du Groupe en général ou les individus qui travaillent pour elles. Ces expressions sont également utilisées lorsqu'il n'est pas nécessaire d'identifier d'entreprises spécifiques. Les termes « filiales », « filiales de Shell » et « sociétés Shell » sont utilisés dans ce communiqué pour désigner les sociétés sur lesquelles Royal Dutch Shell exerce un contrôle direct ou indirect. Les sociétés sur lesquelles Shell exerce un contrôle conjoint sont généralement désignées par le terme « entités sous contrôle conjoint » et les sociétés sur lesquelles Shell a une influence significative mais aucun contrôle ou contrôle conjoint sont désignées par le terme « associés ». Dans ce communiqué, les entités sous contrôle conjoint et les associés sont également désignées par le terme « investissements mis en équivalence ». L'expression « intérêt de Shell » est utilisée pour des raisons pratiques pour indiquer la participation directe et/ou indirecte (par exemple, par le biais de notre actionnariat de 23 % dans Woodside Petroleum Ltd.) de Shell dans une entreprise, un partenariat ou une société, après exclusion des intérêts de tiers. Le présent rapport renferme des énoncés prospectifs se référant à la situation financière, aux résultats d'exploitation et aux activités de la Royal Dutch Shell. Toutes les déclarations autres que se référant à des faits avérés sont ou peuvent être considérées comme des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont des déclarations représentant des hypothèses futures qui reposent sur les attentes actuelles et les prévisions de la direction et sous-entendent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes susceptibles d'entraîner des résultats, performances ou événements réels matériellement différents des suppositions implicites ou explicites contenues dans lesdits énoncés prospectifs. Ces informations prospectives comprennent notamment celles relatives à l'exposition potentielle de Royal Dutch Shell aux risques du marché et des informations exprimant les attentes, estimations, prévisions, projections et autres hypothèses de la direction de RDS. Les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation de termes ou d'expressions tels que « anticiper », « croire », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « buts », « avoir l'intention de », « pourra », « objectifs », « perspectives », « prévoir », « probablement », « projeter », « risques », « programme », « chercher à », « devrait », « cible », « sera » et autres expressions et termes similaires. Il existe de nombreux facteurs susceptibles d'affecter les activités futures de la Royal Dutch Shell et qui pourraient entraîner des divergences matérielles substantielles des résultats par rapport aux hypothèses exprimées dans les énoncés prospectifs inclus au présent rapport, y compris (sans limitation) : (a) les fluctuations de prix du pétrole brut et du gaz naturel ; (b) l'évolution de la demande pour les produits proposés par le Groupe ; (c) les fluctuations de devises ; (d) les résultats de forage et de production ; (e) les évaluations des réserves ; (f) les pertes de parts de marché et de position concurrentielle ; (g) les risques environnementaux et physiques ; (h) les risques associés à l'identification de propriétés et cibles d'acquisitions potentielles adéquates, et la réussite des négociations et de la conclusion des transactions en question ; (i) les risques associés aux activités dans les pays en développement et dans les pays soumis à des sanctions internationales (j) les développements législatifs, fiscaux et réglementaires, y compris la réglementation résultant du changement climatique ; (k) la situation économique et financière du marché dans les différents pays et régions ; (l) les risques politiques, notamment les risques politiques, notamment les risques d'expropriation et de renégociation des clauses de contrats avec des entités gouvernementales, le retard ou l'avancement dans l'approbation de projets et le retard dans le remboursement de coûts partagés ; et (m) les changements dans les modalités commerciales. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué sont expressément présentés comme tels, dans leur intégralité, en vertu des avertissements contenus ou indiqués dans la présente section. Les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à ces données prospectives. D'autres facteurs pouvant affecter les résultats futurs sont présentés dans le formulaire 20-F de la Royal Dutch Shell pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 (disponible aux adresses respectives [www.shell.com/investor](http://www.shell.com/investor) et [www.sec.gov](http://www.sec.gov)). Ces facteurs de risques s'appliquent expressément à toutes les prévisions contenues dans le présent communiqué et doivent être pris en compte par le lecteur. En tout état de cause, la validité de chaque énoncé prospectif devra s'entendre à la date du communiqué, à savoir 03/07/18. La Royal Dutch Shell et ses filiales ne sont aucunement tenues de mettre publiquement à jour ni de réviser les énoncés prospectifs en fonction des nouvelles informations, événements futurs ou autres faits dont elles auraient connaissance. Compte tenu des risques précisés ci-dessus, les résultats pourront différer considérablement des hypothèses anticipées, ou suggérées de manière implicite par les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué. Il se peut que dans ce communiqué, Shell ait utilisé certains termes, comme le terme ressources, qu'il lui est strictement interdit d'inclure dans ses dossiers par la SEC. Les investisseurs aux États-Unis sont priés de tenir compte de la seule information contenue dans notre formulaire 20-F, Fichier n°1-32575, disponible sur le site Internet [www.sec.gov](http://www.sec.gov). Vous pouvez également obtenir ledit formulaire auprès de la SEC en appelant le 1-800-SEC-0330.

## Société des Pétroles Shell